

Commission espaces verts du 24 juin 2024 de 17h30 à 19h00

Compte-rendu :

Présents : Denis Mulatier, Gisèle Reynaud, Danielle Allamandy, Kenny Michel, Brigitte Bernard, Éric Cladiere, Philippe Blanchoz, Michel Thibaudon.

Absents excusés : Beatrice Moncel, Nelly Bouchard, Thierry Marcia, Hélène Charmot.

Remerciements adressés à Denis Mulatier et Éric Cladiere pour tout le travail qu'ils ont réalisés au niveau des espaces verts.

- Plantations réalisées par Prestige Nature : présentation de la liste des plantes mises en place. Seuls les millepertuis rampant ne prennent pas correctement
- Pommier à changer : ce devrait être fait au cours de l'hiver, (Prestige Nature)
- Amélanquier qui faiblit : il semble que ce serait un manque d'eau. L'arrosage a été mis en route.
- Plantations commandées à Prestige Nature, restant à mettre en place : Heptacodium à placer vers l'entrée de garage du bâtiment C
- Prestations Grandeur Nature : 2 interventions depuis le démarrage du contrat. Lors de l'intervention le 7 Juin, les zones de tontes et de fauches ont été faites (*cf plan*), en dehors de la prairie derrière le bâtiments B qui n'est fauchée qu'une à deux fois par an, en fonction du résultat. La haie de l'allée 20 a été fortement taillée pour ne pas déborder sur le cheminement piéton. La prochaine intervention est prévue vers le 15 juillet avec taille de tous les arbustes et haies à caractère poussant. Faire le point sur la haie pignon Nord du Bat A qui « déborde » sur les places de stationnement
- rampe de chargement (tondeuse) : échanges sur les accès pour la tondeuse derrière le 22 et au niveau Ouest du 22 bis. Ils utilisent des rampes adaptées mais qui nécessitent que l'accès ne soit pas occupé par des véhicules. Emploi de rampes adaptées par le prestataire, faire le point avec celui-ci.
- Point sur l'arrosage, achat de programmeurs (arrosage) + consommables : DM dispose d'un tableau très clair mis à jour sur les zones d'arrosage en cours et susceptibles d'être mises en route si nécessaire (*cf tableau + plan*). De façon générale, l'arrosage se fait le soir pendant 20 minutes à 20h les jours impairs. DM doit acheter 3 programmeurs, des piles, et des accessoires pour l'arrosage.

Pour information, 3 points d'arrivée d'eau de l'ancien réseau sont encore fonctionnels (au pied de l'ailante, allée 18 – au pied de l'olivier, allée 12/14 – vers le lieu de vie dans le virage cf schéma), autres points ... ?

Actuellement reste en arrosage manuel :

- les 3 noisetiers (sous le bat C)
- les 6 millepertuis « Hldcote » (au pied de la placette D2)
- l'olivier (pignon 12/14)
- les deux pistacias (face à l'allée 20)

- Retour des membres sur les aménagements à prévoir (*cf plan*) : GR et DA ont présenté le tableau (C) qu'elles avaient remis à la commission et qui avait fait l'objet d'évaluation sur place. Plus généralement, il sera nécessaire d'envisager de renforcer ou de refaire les pelouses du bâtiment C, en particulier Sud et Ouest. Un certain nombre de plantations proposées seront plantés en saison adaptée. Des rosiers devront être plantés le long Ouest de la barrière refaite derrière le 22. ÉC suggère aussi de planter des rosiers grimpants en des endroits adaptés. Brigitte Bernard fait part d'une suggestion du bâtiment A d'acheter un robot tondeuse pour leur pelouse sous leurs balcons. Sur le fond, la commission n'est pas d'accord, car l'entretien de cette pelouse est du ressort de l'ASL et non du bâtiment A.

- face entrée du 12, plan ASL (olivier) : Brigitte Bernard a remis un schéma déjà présenté il y a 4 ou 5 ans. La commission fera une contre-proposition (*cf plan*), afin de garder le caractère végétal de cette zone et non le caractère purement minérale et plastique proposé.
- replantage des Yuccas (allée 10): Non, ils ne supporteront pas une transplantation. Madame Bernard suggère de les enlever (par ses soins !)
- Haie entrée du 20 : il est suggéré de planter, de façon éloignée de la bordure, une haie de Pittosporum comme ceux le long de l'allée du 18. (en novembre)
- Entretien des allées et des placettes : des devis seront demandés à Grandeur Nature tant pour le nettoyage des allées et placette Ouest du 22 bis qui sont très envahies et également pour un entretien régulier.
- Prévisions d'élagages pour l'hiver : tous les arbres avec des points verts ou rouges devront être élagués ou coupés au cours de l'hiver. (cf fiche + plan). Un point sera fait avec le prestataire pour la saison 2024-2025 Une demande est faite par Mme BERNARD pour un élagage du robinier se trouvant a coté du sapin entrée nord de la piscine ;
- élagage des tilleuls (urgent pour transfert base de vie et container ravalement) : un devis doit être demandé à Grandeur nature. Ce devrait pouvoir être pris en charge par la copropriété au titre des besoins pour le ravalement.
- végétalisation des garages bat A (cf. CR bat A) : différence entre les espaces sur les terrasses des garages (cas de la plupart des terrasses) pour lesquelles la végétalisation existe depuis le début de la résidence et la végétalisation des toits des garages extérieurs du bâtiment A et du surpresseur. Dans tous les cas, aucun risque avec des graminées et autres herbacées. Ne pas planter d'arbres, et attention aux arbustes qui peuvent nécessiter un surplus de terre pour relever le niveau.
- vol de matériaux (dalles, pavé...) entreposés au LDV : ils ont été pris par BB pour en mettre à coté de l'entrée du 10. En réalité les dalles (rectangulaires) ont été achetées par DM dans le but d'aménagements ultérieurs ; ils seront restitués.
- Questions diverses :
 - Zone de lierre derrière le bâtiment B : une fois par an cette zone est nettoyée pour éviter la propagation du lierre. (passage rotofil)
 - Idem pour le talus sous le garage du n°26, zone de ronce à nettoyer (passage rotofil)
 - Idem en bas de la pelouse du bâtiment B (passage rotofil)
 - Prévoir la plantation de 1 ou 2 arbres par an pour prévenir la disparition inéluctable des sapins. KM et EC suggère un mimosa 4 saisons et ajout d'un arbre persistant.
 - Achat de bulbes (jonquilles, pivoines, tulipes...)x 200/300 à planter à l'automne (octobre/novembre) lors d'une action commune.